

harpej

HARMONISATION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

7 mesures pour harmoniser et renforcer le dispositif de protection des mineur.e.s

En 2021, le projet Harpej a mobilisé tous les partenaires interdépartementaux et externes pour réfléchir aux dispositifs existants à améliorer. Le but ? Répondre de la manière la plus adéquate aux besoins actuels qui évoluent tant en nombre qu'en complexité.

Plusieurs ajustements à l'offre du dispositif de protection en place, dans une perspective d'une prise en charge sur mesure, adaptée aux différentes tranches d'âge, ont ainsi été présentés au Conseil d'Etat dans le projet de budget 2022.

Parmi les treize propositions présentées par l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ), sept concernent le programme Harpej, dans le cadre de l'axe 3. Les sept mesures ont obtenu des crédits supplémentaires afin d'accroître la palette de solutions pour des prises en charge ciblées et en particulier éviter les hospitalisations sociales.

Vous trouverez le détail de ces mesures [ici](#)



**La priorisation
des livrables**
2022-2023

En début d'année, l'OEJ a priorisé une partie des livrables.

Cette démarche est habituelle dans le cadre de projets stratégiques au périmètre large. Une synthèse de cette priorisation se trouve [ici](#).

axe¹

Soutien à la séparation parentale



Différencions nos rôles de conjoints et de parents

**Couple un jour.
Parents toujours.**

Dans le cadre de l'Axe 1, un groupe de travail du service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale (SEASP) a élaboré une nouvelle brochure à remettre aux parents ayant assisté aux séances d'information. Celle-ci met en lumière les actions d'ores et déjà menées par le SEASP, dans un but de prévention et de promotion de la coparentalité, et de les valoriser à travers le projet HARPEJ. Cette brochure sera également diffusée auprès des partenaires tels que les juges, avocat.e.s et le tissu associatif afin de privilégier des orientations favorisant la recherche de consensus entre les parents lors de leur séparation et ainsi éviter que l'enfant ne soit pris en otage dans un éventuel conflit.

Cette brochure sera proposée, à terme, en ligne, traduite en plusieurs langues, pour permettre l'accès à ces informations à la population non-francophone. Vous la trouverez [ici](#).



Encore plus d'actualité sur la
Protection des mineur.e.s
à Genève

Enquête sur les mandats de curatelles de surveillance personnelle

Dans le cadre du projet HARPEJ, et plus particulièrement l'Axe 1 avec le sous-groupe "Soutien à la séparation parentale", l'OEJ a mené une réflexion pour définir et tester un nouveau modèle de gestion des curatelles de surveillance des relations personnelles. "[... lire la suite](#)"



Nous avons une mission commune. Protéger les mineur.e.s et promouvoir leur bien-être.

DIP. Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
OEJ. Office de l'enfance et de la jeunesse

Comment contribuer au projet ?

Différentes possibilités peuvent être utilisées : en intégrant un sous-groupe, en participant au focus-group sur des questions précises, en répondant à des questionnaires, en transmettant un document. Chaque idée compte et peut être prise à bord des réflexions.

Une idée, une suggestion, un document à partager ?

N'hésitez pas à écrire à cette adresse mails : projet-oej@etat.ge.ch

Votre expertise est précieuse...

REJOIGNEZ-NOUS

**Ensemble,
nous pouvons et nous allons changer les choses !**

harpej
HARMONISATION DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Ceci est un envoi automatique. Merci de ne pas répondre à ce message.
Vous recevez cet email car vous vous êtes inscrit-e cette newsletter

[Me désabonner de cette newsletter](#)